

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2011**

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Maxime du Mont-Louis, tenue au lieu, place et heures des séances ordinaires, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec, sont présents : mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, André O. Robinson, Mario Lévesque et Renaud Robinson, tous formant quorum, sous la présidence de monsieur André O. Robinson, maire suppléant.

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, Dg et sec.-trésorier  
Diane Gaumont, adjointe à l'administration et  
secrétaire-trésorière adjointe

Est absent: Marc Boucher, conseiller au siège # 2, absence motivée

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le secteur 14. « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

**ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que les procès verbaux suivants soient adoptés sans modification :

- Séance ordinaire du 6 décembre 2010
- Assemblée spéciale du comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2010
- Séance extraordinaire sur le budget 2011, tenue à 20h00. le 20 décembre 2010
- Séance extraordinaire, tenue à 20h.20 le 20 décembre 2010

**DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis numéros 5165 à 5204 ainsi que les salaires, les cotisations de l'employeur de décembre 2010 et les prélèvements automatiques pour une somme de 51 575.09 \$, visant le paiement des dépenses incompressibles en vertu du règlement numéro 208. Cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3 / 02.

**RÉSOLUTION NO : 3043-01-2011**

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement numéro 163) ou autorisées par le conseil; le tout apparaissant sur la liste distincte des comptes à payer au montant de 37 760.54 datée du 4 janvier 2011 et présentée à tous les membres présents; cette liste est déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 1-5-3/ 02.

### **RÉSOLUTION NO : 3044-01-2011**

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie le projet d'entreprise « Adrénaline Hors piste » de Mont-Louis dans sa démarche pour l'obtention d'une entente avec la SEPAQ/Réserve faunique des Chic-Chocs pour l'établissement d'itinéraires de motoneige hors piste permettant d'accéder à certains sites panoramiques d'intérêt situés sur ou de part et d'autre de la réserve, le tout en conformité avec l'obtention des accréditations nécessaires auprès de divers intervenants en tourisme d'aventure et écotourisme du Québec.

### **RÉSOLUTION NO : 3045-01-2011**

Il est proposé par monsieur Mario Lévesque, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis appuie l'organisme sans but lucratif « La Machine à Truc » de Mont-Louis dans sa mission de créer des événements artistiques et de promouvoir des spectacles dans le bâtiment situé au 40, 7<sup>ème</sup> rue est à Mont-Louis; le tout sous réserve d'obtenir toutes les autorisations requises par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

### **RÉSOLUTION NO : 3046-01-2011**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter la dérogation mineure demandée par Me Gilles Moulin, notaire et représentant monsieur Marc Boucher, propriétaire de l'immeuble situé au 50, Rue de la Rivière Mont-Louis, désigné comme étant une partie du lot numéro **CENT TRENTE-NEUF**, subdivision **4 (Ptie lot 139-4)** de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation mineure consiste à l'empiètement de la marge de recul latérale Sud-Est du bâtiment principal est situé à 1,63 mètres au lieu des 2 mètres exigés par le règlement de zonage numéro 180, le tout décrit au certificat de localisation effectué par monsieur Christian L'Italien, arpenteur géomètre, le 24 août 2010 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation mineure peut être accordée si elle ne porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT QU'** aucune objection au projet précité n'a été remise au secrétaire trésorier avant la séance ordinaire du 4 janvier 2011 et qu'aucune personne intéressée ne s'est présentée pour faire valoir ses objections, tel que stipulé par le règlement numéro 143 régissant les dérogations mineures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par madame Nathalie Laflamme et résolu :

**QUE** le conseil accepte d'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2010, à savoir :

D'accorder la dérogation mineure ci-haut décrite à monsieur Marc Boucher, propriétaire de l'immeuble situé au 50, Rue de la Rivière Mont-Louis, afin d'autoriser l'empiètement de la marge de recul latérale Sud-Est du bâtiment principal, désigné comme étant une partie du lot numéro **CENT TRENTE-NEUF**, subdivision **4 (Ptie lot 139-4)** de la Seigneurie du Mont-Louis du cadastre révisé de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, circonscription foncière de Sainte-Anne-des-Monts, le tout sujet aux dispositions du règlement numéro **143** régissant les dérogations mineures.

## **RÉSOLUTION NO : 3047-01-2011**

### **ADOPTION DU 2<sup>ÈME</sup> PROJET DE REGLEMENT NUMÉRO 230 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 180**

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation a eu lieu le quatorzième jour du mois de décembre 2010 à la salle du conseil et qu'aucune personne ne s'est présentée pour obtenir les explications requises ;

**ATTENDU QUE** ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage numéro 180 et ses amendements est en vigueur sur le territoire de la municipalité depuis le 27 mai 1992 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil juge opportun de modifier le règlement

**ATTENDU QUE** tous les conseillers présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité :

Le 2<sup>ème</sup> projet de règlement numéro 230, modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis soit adopté sans modification.

Le 2<sup>ème</sup> projet de règlement numéro 230 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis pour fin de consultation.

### **AVIS DE MOTION**

Je, soussigné, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement sur les branchements au réseau d'aqueduc et à l'utilisation de l'eau potable provenant du réseau.

---

Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

### **LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 31/12/2010**

Les membres présents du conseil prennent acte du dépôt par le secrétaire-trésorier de la liste des comptes à recevoir au 31 décembre 2009 au montant de 143,156.14 \$ incluant les frais divers et les intérêts.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS – BUDGET 2010**

Je, soussigné, certifie par les présentes, que des crédits sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses prévues au budget 2011 au montant de 1,415,460. \$ sont projetées par le Conseil.

---

Hilaire Lemieux, secrétaire-trésorier

### **RÉSOLUTION NO : 3048-01-2011**

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que la municipalité emprunte et utilise son fonds de roulement disponible, soit la somme de 30,000.\$, pour payer les dépenses courantes en attendant la perception des taxes qui est prévue pour la fin de février 2011.

### **RÉSOLUTION NO : 3049-01-2011**

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu que madame Suzanne Bérubé soit embauchée temporairement au tarif horaire de 15.\$/heure pour effectuer diverses tâches reliées à l'élection partielle du 30 janvier 2011.

### **RÉSOLUTION NO : 3050-01-2011**

**CONSIDÉRANT** les nombreux dommages subis en décembre 2010 dans le secteur de la route 132 à la hauteur du village de l'Anse Pleureuse ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreux travaux de consolidation de la berge par empierrement sont présentement en cours pour assurer la sécurité des usagers de la route et les résidents du secteur ;

**ATTENDU QUE** l'existence d'une descente à la rive en plein cœur du village de l'Anse Pleureuse a toujours été considérée comme un élément de sécurité pour donner accès à la rive ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par monsieur Renaud Robinson et résolu

**QUE** demande soit faite au Ministère des Transports du Québec de voir à procéder au réaménagement de la descente à la rive dans le secteur de l'Anse Pleureuse ;

**QUE** le conseil municipal demande une rencontre avec la direction régionale du MTQ afin de procéder à une évaluation des travaux programmés sur la route 132 dans les secteurs de l'Anse Pleureuse et de Gros-Morne.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

A 20h.50, sur proposition de madame Jocelyne Poitras, la séance est levée.

Je, André O. Robinson, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

André O. Robinson, maire suppléant

---

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS**

**VOTE PAR ANTICIPATION TENU LE 23 janvier 2011**

Le 23 janvier 2011 de 9h à 20 h., a été tenu un bureau de vote par anticipation à la salle des délibérations de l'Édifice municipal à Mont-Louis.

72 personnes se sont prévaluées de leur droit de vote.

Donné à Mont-Louis (Québec) ce 23 janvier 2011.

---

Hilaire Lemieux, Président d'élection 2010-2011

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS**

**SCRUTIN TENU LE 30 JANVIER 2011**

Dimanche le 30 janvier 2011, nous avons tenu le scrutin pour l'élection au poste de maire.

Le résultat du recensement des votes en incluant le vote par anticipation est le suivant :

Le nombre d'électeurs inscrits est de :

999

**CANDIDATS****NOMBRE DE VOTES VALIDES****Au poste de maire :**

M. Paul-Hébert Bernatchez	334
M. Alain Boucher	15
Mme Ginette Migneault	284
Nombre de bulletins rejetés	9
Nombre de bulletins annulés	3

La majorité va en faveur de : M. Paul-Hébert Bernatchez avec 50 bulletins de vote.

**Donné à Mont-Louis, P.Q. ce 31 janvier 2011.**

---

Hilaire Lemieux, Président d'élection 2010-2011

**ASSERMENTATION AU POSTE DE MAIRE**

Je, Paul-Hébert Bernatchez, 217 rue de l'Église à Mont-Louis, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de maire, conformément à la Loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

---

Paul-Hébert Bernatchez

Déclaré sous serment devant moi ce 31 janvier 2011

---

Hilaire Lemieux, Dg et secrétaire-trésorier

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 31 JANVIER 2011**

Sont présents : son Honneur le maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez, mesdames et messieurs les conseillers : Jocelyne Poitras, Nathalie Laflamme, Marc Boucher, André O. Robinson, Mario Lévesque et Renaud Robinson, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire.

Sont également présents: Hilaire Lemieux, gma, Dg et sec.-trésorier  
Diane Gaumont, adjointe à l'administration et  
secrétaire-trésorière adjointe

Tous les membres du conseil ont été convoqués conformément à la Loi.

**RÉSOLUTION NO : 3051-01-2011**

Il est proposé par madame Jocelyne Poitras, appuyée par madame Nathalie Laflamme et résolu que, suite à l'élection du 30 janvier 2011 au poste de maire, monsieur Paul-Hébert Bernatchez, maire, est dorénavant le signataire officiel de tous les documents et effets bancaires concernant les comptes en opération avec toutes les institutions financières.

**RÉSOLUTION NO : 3052-01-2011**

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé par monsieur Renaud Robinson et résolu que les comptes dont la liste suit soient adoptés dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées :

LVM, honoraires professionnels (remb. à 14% par le MTQ)	6 658.56
Christian L'Italien, certificats de piquetage, PP-1, PP-2, PP-3, PP-5	1 723.88
Christian L'Italien, certificat de piquetage, puits eau potable	835.96

**RÉSOLUTION NO : 3053-01-2011**

Il est proposé par madame Nathalie Laflamme, appuyée par monsieur Mario Lévesque et résolu que soit adopté le **décompte progressif numéro 6**, daté du 13 janvier 2011, pour les travaux réalisés par « ENTREPRISES G.N.P. INC. » dans le cadre du projet « Interception, voirie (phase 1) et assainissement des eaux usées GA10-802 » ; tel que recommandé par la firme BPR, la somme de 433 211.70\$, toutes taxes incluses (incluant les travaux du MTQ au montant de 17 301.21 \$), soit acquittée.

**RÉSOLUTION NO : 3054-01-2011**

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu de revoir en 2011 toute la réglementation sur la tarification pour les services d'aqueduc, égout et le traitement des eaux usées pour l'année 2012 ;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a lieu d'apporter des précisions concernant l'article 5 du règlement 231 adopté le 20 décembre 2010 pour la facturation de « Traitement des eaux usées » pour l'année 2011 ;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par monsieur Marc Boucher, appuyé par madame Nathalie Laflamme et résolu d'apporter les précisions suivantes à l'article 5 du règlement 231 :

## **ARTICLE 5 :**

Le Conseil fixe le tarif « Traitement des eaux usées » pour l'année 2011 comme suit :

110.00\$ pour l'unité de référence 1.00, taux unitaire de base identifié au tableau des unités contenu au règlement 189 (article 26.2) et ce, pour tous les immeubles identifiés.

## **RÉSOLUTION NO : 3055-01-2011**

Il est proposé par monsieur André O. Robinson, appuyé monsieur Mario Lévesque et résolu que notre municipalité accepte la directive de changements numéro 2 recommandée par la firme DESSAU INC. au montant supplémentaires de 62 622.62\$ (taxes en sus) pour la fourniture de services de construction par l'entrepreneur Maçonnerie Chenel Inc. dans le projet d'agrandissement de la caserne incendie et bloc touristique; il est également résolu que le paiement de 103 194.33\$ (taxes incluses) est autorisé par la présente.

## **RÉSOLUTION NO : 3056-01-2011**

Il est proposé par monsieur Renaud Robinson, appuyé par madame Jocelyne Poitras et résolu que notre municipalité accepte que madame Diane Gaumont, adjointe à l'administration et secrétaire-trésorière adjointe, adhère comme membre à part entière à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) et que la somme de 535.00\$ (taxes en sus) soit acquittée.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

A 20h.35, sur proposition de madame Nathalie Laflamme, la séance est levée.

Je, Paul-Hébert Bernatchez, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

---

Paul-Hébert Bernatchez, maire

---

Hilaire Lemieux, directeur général et sec.-trésorier